

Avis public du scrutin référendaire

Municipalité
Canton de Stanstead

Scrutin du
2017 | 07 | 30
année | mois | jour

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné aux personnes inscrites sur la liste référendaire de la municipalité ou du secteur concerné que :

Page 1 de 2

1. un scrutin est nécessaire à la suite de l'adoption :

- du règlement;
 de la résolution;
 de l'ordonnance;



Pour consultation : 778, chemin Sheldon,
Canton de Stanstead
Endroit
Dates : Lundi au vendredi
Heures : 8h à 12h et 12h30 à 16h

numéro : 403-2017-2 ;

titre : Amendant le règlement de zonage 212-2001 de la municipalité du canton de Stanstead ;

objet : Ajout de l'usage « établissement de court séjour » dans la zone Rd-1 ;

date de l'adoption : 1^{er} mai 2017 ;

montant et emploi projeté des
sommes de l'emprunt (le cas échéant) : Sans objet ;

2. la question référendaire est la suivante :

Approuvez-vous le règlement 403-2017-2 amendant le règlement de zonage de la municipalité du Canton de Stanstead ?

3. le scrutin concerne :

- l'ensemble de la municipalité;
 un secteur de la municipalité; (croquis facultatif)

Description sommaire du périmètre du secteur concerné (en plus ou au lieu du croquis)

Secteur comprenant les chemins ou rues suivants/es : Carré Copp, numéros civiques de 24 à 40;

Cedar Cliff, numéros civiques 17 à 62, Georgeville, numéros civiques 4604 à 4665,

McGowan, numéros civiques de 2 à 41, Channel, numéros civiques de 32 à 96.

4. un vote par anticipation, le cas échéant, sera tenu de 12 h à 20 h au(x) endroits et à la (aux) date(s) ci-dessous indiqués :

1^{er} jour :

2^e jour (s'il y a lieu) :

endroit 778, Chemin Sheldon
date 23 juillet 2017
section de vote (n^{os}) 1 à 1

endroit _____
date _____
section de vote (n^{os}) _____ à _____

5. les bureaux de vote le jour du scrutin seront ouverts le de 10 h à 20 h aux endroits suivants :

2017	07	30
année	mois	jour

endroit 778, Chemin Sheldon
section de vote (n^{os}) 1 à 1

endroit _____
section de vote (n^{os}) _____ à _____

endroit _____
section de vote (n^{os}) _____ à _____

endroit _____
section de vote (n^{os}) _____ à _____

endroit _____
section de vote (n^{os}) _____ à _____

endroit _____
section de vote (n^{os}) _____ à _____

endroit _____
section de vote (n^{os}) _____ à _____

endroit _____
section de vote (n^{os}) _____ à _____

endroit _____
section de vote (n^{os}) _____ à _____

endroit _____
section de vote (n^{os}) _____ à _____

6. le recensement des votes sera effectué au lieu, à la date et à l'heure suivants :

endroit 778, Chemin Sheldon
date 30 juillet 2017
heure 20h00

Signature

Donné à _____ Canton de Stanstead _____, le

2017	07	19
année	mois	jour


Municipalité
Greffier ou secrétaire-trésorier

Pour plus d'information, composer le

819	876	2948
Ind. rég.	Numéro de téléphone	